



Excellente et complète biographie, écrite par J.M. Jadot et L Lejeune, du Baron Edouard Eugène François DESCAMPS dans le tome IV de 1955 colonne 219-230, de la *Biographie Coloniale Belge* de l'Institut Colonial Belge (actuellement ARSOM).

En ce qui regarde le livre présenté ci-dessous, deux appréciations d'époque :

Avec un remarquable talent vous sapez de nombreuses erreurs et établissez l'inanité d'une foule de calomnies. Votre livre, superbement raisonné, fait briller des vérités que de bien des côtés on avait cherché à obscurcir.

Vous avez écrit une œuvre vraiment magistrale et patriotique.

12 avril 1903

Léopold II

Il n'existait pas jusqu'ici de travail unique qui traitât du Congo de façon encyclopédique.

Vous avez comblé cette lacune et tous les Belges, que le problème colonial intéresse, doivent vous être reconnaissants.

6 mai 1903,

Albert prince de Belgique

Toute l'œuvre de E.E.F. DESCAMPS est un passage obligé pour ceux qui veulent connaître et comprendre la construction de l'État Indépendant du Congo.

Note : ce livre peut être consulté sur www.calameo.com

L'AFRIQUE NOUVELLE

ESSAI

SUR

L'ÉTAT CIVILISATEUR DANS LES PAYS NEUFS

ET SUR

la Fondation, l'Organisation et le Gouvernement

DE

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

PAR

E. DESCAMPS

SÉNATEUR, PROFESSEUR DE DROIT DES GENS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN
SECRETAIRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL
MEMBRE DU L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL
MEMBRE DE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE & Co
79, BOULEVARD ST-GERMAIN

BRUXELLES
LIBRAIRIE J. LEBEGGE & Co
46, RUE DE LA MADEIRAINE

1903

PREMIÈRE PARTIE : L'HISTOIRE

Chapitre 1. La Genèse du mouvement civilisateur africain.

1. **Physionomie générale du mouvement civilisateur africain.**
2. **La grande initiative. Son caractère et sa portée.**
3. **Les problèmes de l'avenir. L'idée de suppression de la traite à son foyer d'origine.**
4. **L'œuvre internationale et ses tendances nationales.**
5. **L'aspect nouveau du problème africain.**

Chapitre 2. L'état civilisateur dans les pays neufs. L'avènement de l'État du Congo dans la société des nations.

1. **L'état colonisateur dans la colonie indépendante.**
2. **La civilisation des tribus barbares.**
3. **L'assise juridique fondamentale de l'État du Congo.**
4. **Le principe générateur du nouvel organisme politique. Les faux points de vue.**
5. **La formation effective de l'état. Ses moments caractéristiques.**

DEUXIÈME PARTIE : LES GRANDS TRAITÉS.

Chapitre 1. La Conférence de Berlin et le régime économique du Congo.

I. Les points de départ de la Conférence africaine.

II. L'acte de Berlin et le commerce.

1. **La place des conventions relatives au commerce dans le droit des gens. La portée de l'acte de Berlin à ce point de vue.**
2. **Commerce et matière commerciale suivant l'acte de Berlin.**
3. **La franchise des droits d'entrée. Les taxes autorisées.**
4. **Les limites et les tempéraments à la liberté commerciale consacrée par l'acte de Berlin.**
5. **Le domaine public et le domaine patrimonial de l'état. Leur constitution.**
6. **L'aménagement du domaine patrimonial de l'état.**
7. **Le régime terrien et la liberté commerciale.**
8. **Le commerce par l'état et le négoce des particuliers.**
9. **Les droits des indigènes.**
10. **Les impôts en nature.**
11. **Les prestations de travail et la question de l'esclavage.**

III. L'acte de Berlin et la navigation.

1. **Les grands cours d'eau. Les fleuves internationaux.**
2. **La liberté de navigation selon l'acte de Berlin.**
3. **La perspective initiale d'une commission internationale de navigation.**

IV. L'acte de Berlin et les chemins de fer.

1. **La situation juridique selon l'acte de Berlin, des chemins de fer et spécialement des voies ferrées établies pour suppléer l'innavigabilité du Congo.**
2. **Les droits de l'état quant aux tarifs. Les systèmes de dégrèvement. Les tarifs spéciaux.**

V. Vue générale sur l'œuvre économique de la conférence de Berlin. Le terrain d'entente.

Chapitre 2. La Conférence de Bruxelles et la lutte contre l'insurrection des traitants arabes.

1. **La traite occidentale et coloniale.**
2. **La traite orientale.**

3. La lutte contre la traite dans le centre africain. L'acte de Berlin.
4. Le problème de la suppression de la traite après la Conférence de Berlin.
5. Le mouvement antiesclavagiste. Ses points de départ. Son caractère.
6. L'entente de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les grands meetings allemands et anglais.
7. L'appel adressé par l'Angleterre à la Belgique. La Conférence de Bruxelles.
8. Le nouvel hommage rendu par les puissances à l'État du Congo.
9. L'exécution de l'acte de Bruxelles. Le devoir de la société contre les traitants.
10. La campagne contre les Arabes chasseurs d'hommes et marchands d'esclaves. La chute de la domination arabe au Congo.
11. Les résultats de la victoire.

Chapitre 3. Les critiques révisionnistes.

TROISIÈME PARTIE : LES INSTITUTIONS.

Chapitre 1. La souveraineté.

Chapitre 2. La forme de gouvernement.

Chapitre 3. Le territoire.

1. Les frontières de l'État.
2. Les territoires pris à bail.
3. Les accroissements de territoire.

Chapitre 4. La neutralité.

Chapitre 5. Les ressortissants.

Chapitre 6. La politique de l'État.

Chapitre 7. La législation.

Chapitre 8. L'administration.

I. Le gouvernement central.

1. Le secrétaire d'état.
2. Les trois départements. La trésorerie.
3. Le Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo.
4. Les institutions et services auxiliaires ayant leur siège en Belgique.

II. Le gouvernement local.

1. Le Gouverneur général.
2. L'inspection d'état. Le secrétaire général. Les directions.
3. Le Comité consultatif.
4. Les commissaires de district.
5. Les chefs de zone. Les chefs de postes. Les chefs de missions spéciales.
6. Les services spéciaux administratifs.
7. Les chefferies indigènes. Les résidents.

Chapitre 9. La police.

1. La police administrative.
2. La police judiciaire.

Chapitre 10. La justice.

I. L'Organisation et la compétence des juridictions.

1. Le tribunal de première instance de Boma.
2. Les tribunaux territoriaux.
3. Le tribunal d'appel de Boma.
4. Le ministère public au Congo.
5. La cour d'appel et la cour de cassation établies à Bruxelles.
6. Les conseils de guerre. Le Conseil de guerre d'appel à Boma.

II. La procédure judiciaire.

III. Le fonctionnement de la justice.

Chapitre 11. Le Domaine.

1. Le point de départ et le développement de l'organisation foncière de l'état. Le respect des droits acquis des non-indigènes et des indigènes.
2. L'aspect général du *status* foncier de l'état.
3. Le domaine public et son extension.
4. Les concessions de terres en pleine propriété.
5. Les abandons de jouissance.
6. Les locations.
7. Le Domaine privé et son administration économique.
8. La récolte du caoutchouc.
9. Les cultures.
10. Le Domaine de la couronne.
11. Les formes secondaires de fructification du domaine.
12. Les forêts.
13. Les mines.
14. L'ivoire.
15. La critique du régime terrien.

Chapitre 12. Les finances.

1. Les rapports financiers de l'état avec la Belgique.
2. Le Budget.
3. La dette publique.
4. Le système monétaire. La circulation fiduciaire.

Chapitre 13. La Force publique.

1. Le recrutement de l'armée.
2. L'organisation des troupes.
3. Le financement de la Force publique.

Chapitre 14. La navigation et le réseau hydrographique.

1. La navigation maritime.
2. La navigation fluviale.

Chapitre 15. Les chemins de fer et les voies de communication par terre.

1. Les voies ferrées.
2. Les routes de l'état.

Chapitre 16. L'outillage économique auxiliaire. Les télégraphes. Les postes.

1. Les télégraphes.
2. Les postes.

Chapitre 17. Le commerce.

1. Les exportations.
2. Les importations.

Chapitre 18. Les missions.

Chapitre 19. Les sciences.

Chapitre 20. Le gouvernement civilisateur.

1. La suppression de la traite.
2. Les mesures contre l'importation des armes.
3. Les mesures contre l'importation des spiritueux.
4. Les mesures contre les ravages des épidémies.
5. Les mesures contre les atroces coutumes barbares.
6. Les mesures contre les guerres de tribus.
7. La non reconnaissance légale du *status* servile
8. L'accession des élites de la population noire à la pleine jouissance des droits civils.
9. L'amélioration des conditions de la famille chez les Noirs.
10. Les mesures pénales contre les atteintes aux personnes et aux biens des indigènes.
11. Les mesures concernant les respects des droits acquis des indigènes.
12. L'accession des Noirs aux bienfaits des juridictions organisées par l'état.
13. La réglementation spéciale des contrats de service entre Noirs et non-indigènes.
14. La protection spéciale accordée au Noirs en matière de réparation en justice.
15. La commission pour la protection des indigènes.
16. Les colonies d'enfants indigènes.
17. La tutelle des associations philanthropiques et religieuses sur les enfants recueillis par elles.
18. Les commissions locales d'hygiène.
19. Les influences générales gouvernementales économiques et morales.
20. Une page de statistiques comparées.

QUATRIÈME PARTIE : LE SOUVERAIN.

1. L'essor de la colonisation moderne.
2. Le roi Léopold 1^{er} et la colonisation.
3. Les idées du Duc de Brabant.
4. L'œuvre du roi Léopold II est son programme.